

CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

CONVENTION TYPE

ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LE BENEFICIAIRE

Entre

Le **Département de Vaucluse**, ayant son siège rue Viala à Avignon (84000) représenté par Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental habilité par une délibération du Conseil départemental n°2021-33 en date du 26 mars 2021

Ci-après dénommé « **Le Département** »

D'une part

Et

La **commune de MONTEUX**, ayant son siège, identifiée au SIREN sous le n°, représenté par **Christian GROS**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du,

La **commune de PERNES LES FONTAINES**, ayant son siège, identifiée au SIREN sous le n°, représenté par **Didier CARLE**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du,

La **commune de SORGUES**, ayant son siège, identifiée au SIREN sous le n°, représenté par **Thierry LAGNEAU**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du,

La **Communauté de communes des SORGUES DU COMTAT**, ayant son siège, identifiée au SIREN sous le n°, représenté par Christian GROS, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du,

Ci-après dénommée(s) « **Le Bénéficiaire** »

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"

Il a été exposé ce qui suit :

Petites Villes de Demain (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales présentant des signes de vulnérabilité. Sur la durée du mandat municipal, le programme articule des moyens locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat.

Il associe des ressources proposées par les partenaires du programme (ANCT, Cerema, ADEME, Agence de l'habitat) dans une démarche pluridisciplinaire autour de trois axes d'intervention :

- un appui fort en ingénierie ;
- des outils et expertises sectorielles ;
- la mise en réseau.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires mobilise 200 Millions d'euros sur 6 ans, au niveau national, destinés à financer l'expertise et l'ingénierie des moyens de redynamisation.

Pour permettre aux bénéficiaires du Programme PVD d'accéder à ces ressources, le Département de Vaucluse et la Banque des Territoires ont conclu en date du 12 avril 2021 un partenariat opérationnel visant à garantir le bon accès des petites villes de demain aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

Dans le cadre de ce partenariat opérationnel, le Département de Vaucluse, en tant que collectivité dédiée notamment à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires.

La signature par le Bénéficiaire d'une convention d'adhésion avec l'Etat en date du 7 juin 2021 traduit sa volonté d'engager son territoire dans un projet de revitalisation.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les modalités pratiques et financières par lesquelles le Département de Vaucluse apporte au Bénéficiaire du programme « Petites Villes de Demain » les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque des Territoires.

En complément, si nécessaire, le Département pourra solliciter le déclenchement pour le compte du Bénéficiaire de missions d'expertises prises en charge par la Banque des Territoires sur les marchés à bons de commande qu'elle met en place au niveau national pour accompagner ce programme.

Article 2 : Engagements des parties pour le déploiement du soutien à l'ingénierie dans le cadre du programme Petites Villes de demain

2.1 Engagements du Département

Le Département est compétent en matière de solidarité territoriale pour compenser les déséquilibres entre moyens et besoins d'ingénierie territoriale

La Stratégie Vaucluse 2025-2040 prévoit l'accompagnement par le Département des stratégies de proximités au travers notamment d'une assistance technique optimisée, d'un appui à la structuration de l'ingénierie des EPCI et la mutualisation de l'ingénierie à l'échelle départementale (CAUE, ADIL, SOLIHA, SPL, CITADIS AURAV, VPA, SM de Parcs Naturels Régionaux ...)

L'Agenda 21 Vaucluse 2020-2025 prévoit, dans sa fiche action 14, une plateforme départementale d'ingénierie départementale en charge d'un appui aux projets d'aménagements et développement des collectivités et l'animation d'un réseau d'ingénierie territoriale mutualisé.

La mise en place de cette plateforme « Vaucluse Ingénierie » portée par le Département est en cours avec une mise en opérationnalité programmée au 2ème semestre 2021. Cette plateforme d'appui aux projets d'aménagement et de développement des collectivités s'articule autour de 3 enjeux :

- faciliter la mobilisation des expertises des services du Département et de ses partenaires pour apporter un soutien en ingénierie aux communes et EPCI ;
- favoriser l'émergence de projets et encourager les investissements en accompagnement des dispositifs départementaux existants ;
- mutualiser et optimiser les ressources en mettant en cohérence les interventions des différents acteurs.

Le Département est ainsi un partenaire privilégié des collectivités pour développer leur territoire et permettre la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

A ce titre, et en complément de l'aide en ingénierie, il dispose de nombreux dispositifs de soutien financier aux communes au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour la période triennale 2020-2022 qui vise :

- pour les communes de moins de 5000 habitants, des opérations en lien avec le développement durable et la transition énergétique, des projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel, naturel et agricole,
- pour les communes de plus de 5000 habitants, des opérations de renforcement de polarités (aménagement de centres bourgs), d'accessibilités aux services (en lien avec le SDASAAP), de développement de l'attractivité (numérique, touristique, APN...), de protection et valorisation du patrimoine, de mobilité durable, de contrats de ville, de cohésion sociale et citoyenneté.

Le Département accompagne également les communes au travers de dispositifs d'intervention thématiques sur les domaines de politiques publiques suivants :

Aménagement du territoire, économie, numérique

Dispositif départemental d'aide à la structuration de projets de territoire,

Élaboration et révision des PLUi,
Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie – FDACV,
Dispositif départemental en faveur des parcs et quartiers d'activités économiques,
Fonds d'Aménagement Foncier Rural (Aides aux projets de ZAP/PAEN),
Dispositif départemental de l'aménagement hydraulique et de l'équipement rural,
Dispositif départemental en faveur des usages et des services (médiation numérique, fonds de soutien aux innovations).

Culture, patrimoine, sports

Dispositif départemental en faveur de la culture,
Dispositif départemental en faveur du patrimoine,
Dispositif départemental en faveur du livre et de la lecture (soutien aux bibliothèques et médiathèques),
Dispositif départemental en faveur du sport,
Dispositif départemental d'aides à la réhabilitation des équipements sportifs.

Environnement

Dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville : volets « Jardins familiaux en Vaucluse » et « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »,
Dispositif départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles (protection, gestion et mise en valeur), soutien à la réalisation de travaux forestiers,
Dispositif départemental de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations.

Habitat, logement

Dispositif départemental en faveur de l'habitat : acquisition immobilière (logements locatifs sociaux communaux), production de logements locatifs sociaux communaux, démarches de planification en faveur de l'habitat,
Gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Hydraulique, voirie, vélo

Dispositif départemental en faveur de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable,
Programme amendes de police (travaux amélioration sécurité routière),
Programme voirie communale et intercommunale,
Aménagements vélo (sécurisation stationnement, aménagement itinéraires cyclables).

Politique Sociale

Contrats de Ville,
Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale,
Politique Sociale : Action Sociale, Santé, Parentalité, PMI, Personnes Agées, Personnes Handicapées.

Enfin, suite à la crise sanitaire COVID19, dont les impacts humains, sociaux et économiques seront sans précédent, le Département souhaite contribuer à la relance du développement et de l'emploi, tout en s'inscrivant dans la démarche de transition climatique, sociale, écologique et énergétique qui s'impose, et a voté lors de l'Assemblée départementale du 11 décembre 2020 un plan spécifique de relance de l'investissement intitulé « Plus en avant ». Ce plan comprend notamment un soutien en faveur du logement, des usages et services numériques (télé-enseignement, télé-médecine), du numérique éducatif dans les collèges, des budgets

participatifs dans les collèges et les EPAHD, des projets portés par les communes, EPCI et PNR.

Pour favoriser la revitalisation des petites centralités du Programme PVD, le Département s'engage à effectuer les opérations nécessaires pour permettre aux bénéficiaires d'accéder aux contributions de la Caisse des Dépôts sous forme de cofinancement d'études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques, opérationnelles (de 10 à 50 % du coût réel de l'étude).

A l'occasion et en complément de la mise en œuvre de ses propres dispositifs, le Département assure l'information des bénéficiaires sur les contributions de la Caisse des Dépôts au programme PVD, l'assistance technique aux bénéficiaires, l'instruction de leurs demandes, la présentation aux instances décisionnelles, la préparation des éléments nécessaires aux conventionnements ainsi que le suivi du dispositif, conformément aux modalités du programme PVD.

Le Département s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 5, un cofinancement dans le cadre :

- du dispositif de la BDT « Petites Villes de Demain » ;
- du dispositif départemental d'Aide à la Structuration de Projets de Territoires (ASPT).

Le Département mobilisera également la plateforme Vaucluse Ingénierie, en tant que de besoin et dès sa mise en œuvre opérationnelle prévue au 2^{ème} semestre 2021, pour accompagner le Bénéficiaire, en complément des ingénieries financées dans le cadre du programme PVD.

2.2. Engagements du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour engager les études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques dans les meilleurs délais, et sur la durée de la présente convention. .

Le Bénéficiaire est le maître d'ouvrage et le seul responsable de la réalisation des études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques réalisées pour la mise en œuvre du Programme Petites Villes de Demain.

Il prend à sa charge la relation avec le ou les prestataire(s) (ci-après, le « Prestataire ») et en informe le Département dans le cadre du Comité de Projet Petites Villes de Demain.

Le Prestataire, sera sélectionné par le Bénéficiaire dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de commande publique.

A l'issue du processus de sélection, le Bénéficiaire informera à bref délai le Département du prestataire retenu.

Le Bénéficiaire s'engage à conclure toute convention utile pour la réalisation des études et l'obtention de la propriété intellectuelle de l'ensemble des droits qui y sont attachées, aux fins de leur cession.

Le Bénéficiaire prend à sa charge le versement de la rémunération du prestataire.

Le Bénéficiaire s'engage à faire preuve de la plus grande transparence vis-à-vis du Département.

A ce titre, le Bénéficiaire s'engage notamment à :

- répondre, sans délai, à toute demande de précision ou d'information portant sur les modalités d'utilisation des financements octroyés et à toute demande de communication de pièces justificatives de la part du Département ;
- informer, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, le Département en cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention.

Article 3 : Durée et suivi de la mise en œuvre de la convention

3.1 Collaboration entre les parties

Le Bénéficiaire organisera, au moins une fois par semestre, un Comité de Projet « Petites Villes de Demain » auquel il conviera le Département. Ce Comité de Projet est un comité de pilotage qui valide la stratégie d'action et les documents, permet la coordination des acteurs et pilote l'avancement du projet.

Le Bénéficiaire tient régulièrement informé le Département de l'avancée des ingénieries listées en annexe et lui transmet pour information les travaux intermédiaires des Etudes et le rapport final constituant les Etudes. D'une manière générale, les Parties s'engagent à une communication réciproque transparente et régulière.

L'ensemble des résultats des Etudes, le ou les éventuels rapports intermédiaires et le rapport final sont ci-après désignés ensemble les « Livrables ».

Les Livrables devront être transmis au Département à l'adresse suivante :

Département de Vaucluse
Pôle Développement
Rue Viala 84000 Avignon

Dans le cadre de la convention qui le lie à la Banque des Territoires, le Département transmet à la BDT, après analyse et instruction des demandes de cofinancements d'études, une liste des études pour lesquelles le Bénéficiaire sollicite une subvention.

La BDT s'engage à répondre au Département par message électronique dans un délai de sept jours à réception de la demande. Tout refus de la BDT, en application de sa stratégie d'ingénierie, entrainera le non financement de l'étude par le Département.

3.2 Durée de la convention

La durée de la présente convention est conclue pour une durée de 24 mois avec une prise d'effet à la date de signature de la présente convention. En fonction de l'état d'avancement des projets et programmes, celle-ci pourra le cas échéant et sous réserve de l'accord de la BDT, être prolongée pour un maximum de 6 mois d'un commun accord par voie d'avenant.

Article 4 : Responsabilité et assurance

4.1 Responsabilité

L'ensemble des actions menées dans le cadre des Etudes est initié, coordonné et mis en œuvre par le Bénéficiaire qui en assume l'entière responsabilité.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables aux actions qu'il entreprend et notamment procéder, le cas échéant, aux déclarations nécessaires auprès de la CNIL conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les Parties conviennent que le Bénéficiaire est entièrement responsable de l'exécution des Etudes et de l'ensemble des travaux y afférent.

En conséquence, le Bénéficiaire ne pourra rechercher la responsabilité du Département en cas de mauvaise exécution des Etudes.

4.2 Assurances

Le Bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité du Département ne puisse être recherchée.

Le Bénéficiaire devra être en mesure de justifier à tout moment au Département de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Le Bénéficiaire s'assure que le Prestataire bénéficie d'une assurance responsabilité civile générale couvrant de manière générale son activité pendant toute la durée des Etudes. Le Bénéficiaire s'engage à ce que le Prestataire maintienne cette assurance et puisse en justifier au Département à la première demande.

Article 5 : Modalités financières

5.1 Montant du financement attribué

5.1.1. Dispositif PVD de la BDT gérée par le Département

Le montant du financement attribué par le Département au Bénéficiaire dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » sera compris entre 10 et 50 % du coût réel de l'étude TTC, dans la limite de l'enveloppe globale allouée au Département par la Banque des Territoires pour « Petites Villes de Demain ».

L'application d'un taux de participation à 50% n'est pas systématique. Le taux à appliquer sera apprécié par le Département en tenant compte de :

- La possibilité de cofinancements par d'autres partenaires du programme Petites Villes de demain ou par des tiers ;
- L'intérêt et la valeur-ajoutée de la prestation pour la réalisation du projet de redynamisation ;
- La nécessité de maintenir un engagement significatif du Bénéficiaire.

5.1.2. Dispositif départemental d'Aide à la Structuration de Projets de Territoires (ASPT)

En complément du financement BDT « Petites Villes de Demain », le Département s'engage à financer 10 % du coût réel des études globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration ou à la concrétisation d'un projet de revitalisation et de développement retenu dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Cette aide est plafonnée à 5 000 € par étude, dans la limite de l'autorisation de programme annuelle dédiée au dispositif ASPT.

A titre indicatif, ces différentes contributions sont réparties dans le plan de financement prévisionnel, figurant en annexe à la présente convention.

Ledit plan ne préjuge en rien des contributions qui seront versées définitivement, étant entendu que celles-ci seront appréciées à réception des pièces justificatives (listées en article 5.2) à fournir pour chaque étude, permettant de conférer le caractère réel au coût de l'étude.

5.2 Modalités de versement

Les contributions visées par la présente seront versées, intégralement et en une seule fois, à réception par le Département des pièces justificatives suivantes et ce pour chaque étude :

- Le livrable final et le Cahier des charges de l'Etude,
- Le coût réel l'Etude (HT et TTC),
- La Délibération du maître d'ouvrage engageant l'Etude sollicitant l'aide du dispositif PVD et précisant le plan de financement de l'Etude,
- L'échéancier de réalisation de l'Etude
- Les factures acquittées.

- Le relevé des mandats signés du Maire (ou du Président de l'EPCI) et du percepteur (en deux exemplaires, signatures originales).

5.3 Financement des ingénieries

Les cahiers des charges de chaque étude devront avoir fait l'objet d'une validation par les instances citées au point 1 de l'article 3.

L'aide versée par le Département, telle que visée ci-dessus, est strictement réservée au financement d'ingénierie, à l'exclusion de toute autre affectation.

En cas de non-respect de cette affectation, le Département ne sera pas tenu de verser la subvention.

Le Bénéficiaire s'engage à conserver l'ensemble des justificatifs de dépenses liés à la mise en œuvre du programme, pendant toute la durée de la convention et au-delà, pendant la durée de conservation des pièces comptables, documents fiscaux, sociaux, civils et commerciaux définie par la loi.

Article 6 : Communication - Propriété intellectuelle

6.1 Communication

Le Bénéficiaire s'engage à apposer ou à faire apposer en couleur, les logotypes du Département et de la Banque des Territoires, tels que visés ci-dessous, et à faire mention du soutien du Département et de la Banque des Territoires à la réalisation des Etudes sur l'ensemble des supports de communication, les publications et lors de toutes les interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisés dans le cadre de la Convention et pendant toute la durée de la Convention.

De manière générale, le Bénéficiaire s'engage, dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée du Département et de la Banque des Territoires.

A l'extinction des obligations susvisées, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des marques susvisées et des signes distinctifs du Département et de la Banque des Territoires, sauf accord exprès contraire écrit.

6.2 Propriété intellectuelle

Dans le cadre de la Convention, le Bénéficiaire cède, à titre gratuit et non exclusif, au Département et à la Banque des Territoires l'ensemble des droits d'usages afférents aux résultats des Etudes, notamment aux supports de communication, publications, documents et fichiers de présentation, études, compte-rendu d'activité et à tout document obtenu dans le cadre de la Convention, au fur et à mesure de leur réalisation et ce, pour une exploitation à titre gratuit.

La présente cession est conclue pour la durée de la convention.

Le Bénéficiaire déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la cession des droits cédés telle que visée au présent article.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit le Département et la Banque des Territoires contre toute action, revendication ou réclamation intentée par des tiers, sur la base des droits de propriété intellectuelle cédés en vertu de la Convention et s'engage à faire son affaire et à prendre à sa charge les frais, honoraires et éventuels dommages et intérêts qui découleraient de tous les troubles, actions, revendications et évictions.

Le Bénéficiaire s'engage à prendre toute mesure nécessaire afin de garantir l'exploitation paisible desdits droits notamment à l'égard de son personnel et de ses éventuels sous-traitants.

En conséquence, le Bénéficiaire garantit avoir obtenu l'ensemble des autorisations et cessions de droits nécessaires, et respecter les lois et règlements en vigueur, pour exécuter les engagements à sa charge dans le cadre de la Convention.

La Convention n'emporte aucune autre cession ou concession de droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, notamment les Parties demeurent seules propriétaires de leurs signes distinctifs respectifs.

6.3 Liens hypertextes

Dans le cadre de la présente Convention, le Département autorise le Bénéficiaire à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers son site Internet www.vaucluse.fr.

A ce titre, le Département garantit le Bénéficiaire contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur ces sites, et notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ces sites Internet.

Réciproquement, le Bénéficiaire autorise expressément le Département à établir un ou des liens hypertextes simples pointant vers les sites Internet :

<https://sorgues-du-comtat.com>

<https://www.monteux.fr>

<https://www.perneslesfontaines.fr>

<https://www.sorgues.fr>

A ce titre, le Bénéficiaire garantit le Département contre toutes actions, réclamations ou revendications intentées par des tiers en raison des contenus figurant sur son site Internet, notamment les documents ou données disponibles sur le site objet des liens, ou de l'utilisation ou de la consultation de ce site Internet.

Article 7 : Inexécution de la Convention

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par le Bénéficiaire de ses obligations contractuelles prévues à la Convention en cas d'atteinte à l'image du Département ou de la Banque des Territoires, après une mise en demeure du Département par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de son envoi, la Convention sera résolue, conformément à l'article 1217 et suivants du Code civil.

En cas de résolution de la Convention, le Bénéficiaire est tenu de restituer au Département, dans les trente (30) jours de la date d'effet de la résolution, les sommes déjà versées, dont le Bénéficiaire ne pourrait pas justifier de l'utilisation. La ou les sommes qui n'auraient pas encore été versées ne seront plus dues par le Département.

Dans tous les cas de cessation de la Convention, le Bénéficiaire devra remettre au Département, dans les trente (30) jours suivant la date d'effet de la cessation de la Convention et sans formalité particulière, tous les documents fournis et détenus au titre de la Convention.

Article 8 : Dispositions Générales

8.1 Élection de domicile – Droit applicable - Litiges

Les Parties élisent respectivement domicile en leur siège figurant en tête des présentes.

La Convention est soumise au droit français. Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

8.2 Intégralité de la Convention

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur, écrit ou verbal.

8.3 Modification de la Convention

Aucune modification de la Convention, quelle qu'en soit l'objet, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles, **à l'exception de son annexe**, dont les éléments prévisionnels y figurant sont repris à titre indicatif.

En cas d'évolution(s) des éléments y figurant, ladite annexe sera mise à jour par le Bénéficiaire.

Chaque mise à jour sera adressée au Département et signée par les parties contractantes en vue de remplacer le document préexistant. Chaque mise à jour sera transmise par le Département à la Banque des Territoires.

8.4 Cession des droits et obligations

La Convention est conclue *intuitu personae*, en conséquence le Bénéficiaire ne pourra transférer sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations

découlant de la Convention.

8.5 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la Convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

8.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la Convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Fait à Avignon, en autant d'exemplaires que de parties,

le.....

Pour le Bénéficiaire

Commune de Monteux

Maire

Commune de Pernes les Fontaines

Maire

Commune de Sorgues

Maire

Communauté de communes des Sorgues du Comtat

Président

Pour le Département de Vaucluse

Présidente du Conseil départemental

ANNEXE : Plan de financement prévisionnel du Bénéficiaire

Les éléments détaillés ci-dessous sont repris à titre indicatif (préciser les montants en € et les taux d'intervention de chaque partenaire) :

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total TTC	Autofinancement du Maître d'ouvrage	Co-financeurs (hors BDT et CD84)	Co-financement BDT	Co-financement Département de Vaucluse - ASPT
Etude n°1 : ...				Etat : Région :		
Etude n°2 : ...						
Etude n°3 : ...						

FICHE DE CALCUL DE RESULTAT PREVISIONNEL 2021

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 23 240 365,69	g 26 003 194,56
	Section d'investissement	b 4 856 154,79	h 3 374 918,24

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 2 711 588,13
	Report en section d'investissement (001)	d 328 407,72	j

= =

TOTAL (réalisations + reports)	28 424 928,20 =a+b+c+d	32 089 700,93 =g+h+i+j
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 1 241 091,37	l 127 150,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 1 241 091,37	=k+l 127 150,00

TOTAL CUMULE	Section de fonctionnement	23 240 365,69 =a+c+e	28 714 782,69 =g+i+k
	Section d'investissement	6 425 653,88 =b+d+f	3 502 068,24 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	29 666 019,57 =a+b+c+d+e+f	32 216 850,93 =g+h+i+j+k+l

RESULTATS PREVISIONNELS CUMULES 2021 VILLE	Section de fonctionnement		5 474 417,00
	Section d'investissement	1 809 644,27	
	TOTAL CUMULE		3 664 772,73

RESULTATS PREVISIONNELS CUMULES 2021 TRANSPORT	Section d'exploitation		665 910,11
	Section d'investissement		137 199,71
	TOTAL CUMULE		803 109,82

RESULTATS PREVISIONNELS CUMULES 2021 POMPES FUNEBRES	Section d'exploitation		15 984,18
	Section d'investissement		27 041,39
	TOTAL CUMULE		43 025,57

RESULTATS PREVISIONNELS CUMULES 2021 VILLE/TRANSPORT/POMPES FUNEBRES	Section de fonctionnement		6 156 311,29
	Section d'investissement	1 645 403,17	
	TOTAL CUMULE		3 396 967,25

PROPOSITION DE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021	REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002		3 156 311,29
	REPORT EN INVESTISSEMENT AU 001	1 645 403,17	

Le Maire Thierry LAGNEAU
 Par délégation
 Le Premier Adjoint, délégué aux finances
 Stéphane GARCIA



Le comptable public
 Ghislaine SITTER

par procuration
 Carole Rousselin
 Inspectrice des finances publiques

62800 - VILLE DE SORGUES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 849 366,51	28 183 267,14	37 032 633,65
Titres de recettes émis (b)	3 374 918,24	26 131 728,92	29 506 647,16
Réductions de titres (c)		128 534,36	128 534,36
Recettes nettes (d = b - c)	3 374 918,24	26 003 194,56	29 378 112,80
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 849 366,51	28 183 267,14	37 032 633,65
Mandats émis (f)	5 121 154,79	23 554 452,04	28 675 606,83
Annulations de mandats (g)	265 000,00	314 086,35	579 086,35
Dépenses nettes (h = f - g)	4 856 154,79	23 240 365,69	28 096 520,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 762 828,87	1 281 592,32
(h - d) Déficit	1 481 236,55		

62800 - VILLE DE SORGUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-328 407,72		-1 481 236,55		-1 809 644,27
Fonctionnement	3 711 588,13	1 000 000,00	2 762 828,87		5 474 417,00
TOTAL I	3 383 180,41	1 000 000,00	1 281 592,32		3 664 772,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
62807-BA SORGUES - CUISINE CEN					
Investissement	30 201,62		-5 430,54		24 771,08
Fonctionnement	1 092,56		-334,02		758,54
Sous-Total	31 294,18		-5 764,56		25 529,62
TOTAL II	31 294,18		-5 764,56		25 529,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
62801-BA SORGUES - ASSAINISSEM					
Investissement	534 212,06		-7 038,03		527 174,03

62800 - VILLE DE SORGUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	100 776,43	100 776,43	-121 910,43		-121 910,43
Sous-Total	634 988,49	100 776,43	-128 948,46		405 263,60
62802-BA SORGUES TRANSPORTS UR					
Investissement	85 386,71		51 813,00		137 199,71
Fonctionnement	674 178,00		-8 267,89		665 910,11
Sous-Total	759 564,71		43 545,11		803 109,82
64900-REGIE POMPES FUNEBRES SO					
Investissement	27 041,39				27 041,39
Fonctionnement	22 420,44		-6 436,26		15 984,18
Sous-Total	49 461,83		-6 436,26		43 025,57
TOTAL III	1 444 015,03	100 776,43	-91 839,61		1 251 398,99
TOTAL I + II + III	4 858 489,62	1 100 776,43	1 183 988,15		4 941 701,34

**64900 - REGIE POMPES FUNEBRES SORGUES -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 041,39	23 420,44	55 461,83
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 041,39	23 420,44	55 461,83
Mandats émis (f)		6 436,26	6 436,26
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		6 436,26	6 436,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		6 436,26	6 436,26

64900 - REGIE POMPES FUNEBRES SORGUES -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE POMPES FUNEBRES SORGUES					
Investissement	27 041,39				27 041,39
Fonctionnement	22 420,44		-6 436,26		15 984,18
Sous-Total	49 461,83		-6 436,26		43 025,57
TOTAL III	49 461,83		-6 436,26		43 025,57
TOTAL I + II + III	49 461,83		-6 436,26		43 025,57

62802 - BA SORGUES TRANSPORTS URBAINS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	828 617,71	1 499 996,00	2 328 613,71
Titres de recettes émis (b)	60 541,00	414 381,32	474 922,32
Réductions de titres (c)		460,91	460,91
Recettes nettes (d = b - c)	60 541,00	413 920,41	474 461,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	828 617,71	1 499 996,00	2 328 613,71
Mandats émis (f)	8 728,00	422 188,30	430 916,30
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	8 728,00	422 188,30	430 916,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	51 813,00		43 545,11
(h - d) Déficit		8 267,89	

62802 - BA SORGUES TRANSPORTS URBAINS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
BA SORGUES TRANSPORTS URBAINS					
Investissement	85 386,71		51 813,00		137 199,71
Fonctionnement	674 178,00		-8 267,89		665 910,11
Sous-Total	759 564,71		43 545,11		803 109,82
TOTAL III	759 564,71		43 545,11		803 109,82
TOTAL I + II + III	759 564,71		43 545,11		803 109,82



RESTES A REALISER

Budget : BUDGET COMMUNE

Exercice : 2021

DEPENSES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	FONCT.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
SI17-00002P	20/01/2021	CITADIA CONSEIL - MARCHE D'ETUDE POUR LA REVISION DU PLU	824	20248	CITADIA CONSEIL	10 285,50
SI17-00117P	20/01/2021	EVEN CONSEIL - MARCHE D'ETUDE POUR LA REVISION	824	20248	EVEN CONSEIL	20 000,00
TOTAL COMPTE 202						30 285,50
SI20004001P	20/01/2021	ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU PARC MUNICIPAL	020	2031	WIN OVATIO	412,73
TOTAL COMPTE 2031						412,73
SI19-00593P	20/01/2021	PARTICIPATION FINANCIERE EXTENSION RESEAU EAU POTABLE CHEMIN DES CONFINES	811	204172	SYNDICAT MIXTE DES EAUX RHONE VENTOUX	65 860,02
TOTAL COMPTE 204172						65 860,02
SI21-00528	06/12/2021	SUBVENTION FACADE 83 AVENUE JEAN JAURES	70	20422	YVETTE OBER	1 538,40
TOTAL COMPTE 20422						1 538,40
SI21051401	29/11/2021	SOLUTION LOGICIELLE GESTION SALLESFORMATION INCLUS E	020	205132	3D OUEST	5 178,00
SI21031701	30/08/2021	REDECOUPEGE ELECTORAL	020	205132	CIRIL SAS	816,00
SI21047301	12/11/2021	Windows Server Standard Core 2019 from WinSvrStd 1 6 Lics Open	020	205132	DIGITO	1 392,00
SI21049701	26/11/2021	SOLUTION LOGICIELLE PILOTAGE A DISTANCE DES SAUVEG ARDES	020	205132	LEVEQUE JEAN LOUIS - BLANDINE	1 050,00
TOTAL COMPTE 2051						8 436,00
TOTAL CHAPITRE 20						106 532,65
SI18031401P	20/01/2021	ACQUISITION+FRAIS FARIGOULE	824	211109	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	1 000,00
SI19033901P	20/01/2021	Acq+Frais Tambourinaire	824	211109	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	2 500,00
SI20025101P	20/01/2021	frais retrocession Maraichers1	824	211109	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	164,00
TOTAL COMPTE 2111						3 664,00
SI19044401P	20/01/2021	frais acte Farma Foncier Alvino Coutchougus	822	21120	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	1 000,00
TOTAL COMPTE 2112						1 000,00

SI21038301	18/10/2021	PLANTATIONS D ARBRES	412	2121	STS SARL	14 500,00
SI21045001	04/11/2021	PLAN6TATION DE CHENES VERTS	412	2121	SRV BAS MONTEL	2 286,00
SI21041102	19/10/2021	PLANTATION D'ARBRE SUITE ABATTAGE	412	2121	STS SARL	7 884,00
TOTAL COMPTE 2121						24 670,00
SI21-00392	07/10/2021	TRAVAUX DE BARDAGE SOUS FACE PREAU DE L ECOLE JEAN JAURES	212	2131270	INDIGO BATIMENT	22 549,44
SI21049801	26/11/2021	TRAVAUX PREPARATOIRE A LA CREATION EV	213	2131273	BRUNEL FILS	1 560,00
SI21045201	08/11/2021	ECOLE ELSA TRIOLET MATERNELLE	213	2131274	SRV BAS MONTEL	38 692,26
SI21048101	16/11/2021	ECOLE MAILLAUDE - POSE BORNES ESCAMOTABLES AU PORTAIL	212	2131275	BOTTOSSET SAS	2 250,00
SI21047201	18/11/2021	BORNES ESCAMOTABLES SUR PORTAIL	212	2131275	SOCATECH	2 680,80
SI21050001	26/11/2021	BORNE ESCAMOTABLE POUR PORTAIL	212	2131275	SOCATECH	2 680,80
SI21031001	23/08/2021	Création de nouveau jeux	213	21312791	PLEINBOIS AMENAGEMENT	14 271,60
SI21031601	30/08/2021	Travaux de mise en conformité des aires de jeux	213	21312791	PLEINBOIS AMENAGEMENT	10 332,00
TOTAL COMPTE 21312						95 016,90
SI21037801	08/10/2021	Transformateur Cessac : enduit sur les façades	020	21318012	TH FACADES	14 388,00
SI21051801	08/12/2021	TRAVAUX SUR CAISSON DE VMC	321	21318271	DALKIA	1 011,23
SI19056501P	20/01/2021	VITRAGE MARTELE 439	321	21318271	MIROITERIE AVIGNONNAISE	1 065,92
SI21046801	09/11/2021	TRAVAUX DE CLOISONNEMENT	020	2131831	BERGEON SARL	11 820,00
SI18033301P	20/01/2021	Acquisition + frais Laurent	824	2131841	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	3 553,69
SI19034101P	20/01/2021	Acquisition+frais Mallet	824	2131841	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	8 000,00
SI21034701	10/09/2021	Acquisition +frais APSAAD	824	2131841	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	120 000,00
SI21034801	10/09/2021	Acquisition+Frais Di Biadgi	824	2131841	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	110 000,00
SI21045501	08/11/2021	Acquisition+frais Tena	824	2131841	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	300 000,00
SI21027301	28/06/2021	TRAVAUX D'INSTALLATION SOFREL	114	213186	MICHELIER	5 002,32
SI21046901	10/11/2021	POSE DE PALANS	114	213186	MICHELIER	8 491,20
SI21045101	04/11/2021	POSE ET FOURNITURE PORTAIL	412	2131862	SRV BAS MONTEL	3 780,00
SI21-00470	09/11/2021	REMISE EN ETAT DE 5 COURTS DE TENNIS	411	21318632	LAQUET TENNIS	30 100,80
SI21049101	25/11/2021	TRAVAUX REMISE EN ETAT SKATE PARC	412	2131864	E2S COMPANY	5 027,81
SI21011801	30/03/2021	TRAVAUX SUR SANISETTE	412	2131864	MICHEL PLANTE SYSTEMES	1 111,92
SI21-00243	01/06/2021	BATIMENT LES RAMIERES	020	2131878	AUZET ENTREPRISE	596,40
SI21004101	25/01/2021	CRECHE LA COQUILLE	64	2131895	SAS ENTREPRISE BASSEREAU	1 564,88
SI21044401	29/10/2021	CREATION CHEMINEMENT EN CLAPICCETE	64	21318952	BORRI RAYMOND & FILS	4 383,48

SI21021701	18/05/2021	Crèche les Oiselets : F+P clôture marquise abri fu meur	64	21318952	SUD CLOTURES	8 494,20
TOTAL COMPTE 21318						
SI21-00529	06/12/2021	ACQUISITION + FRAIS - IMMEUBLE A JOSSE PIERRE 7 ET 9 RUE DES REMPARTS	824	213241	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	638 391,85
SI21026701	25/06/2021	ACQUISITION+FRAIS FIRMIN	824	213241	COMTE E. DOUX P. AUBERT JG. GAUTIER Q.	155 000,00
SI21008801	16/02/2021	TRAVAUX D'ISOLATION	61	2132905	ISOL INSIDE	8 000,00
SI20-00452P	20/01/2021	RESIDENCE AUTONOMIE -	61	2132905	MGC	1 851,00
SI20-00453P	20/01/2021	RESIDENCE AUTONOMIE -	61	2132905	MGC	982,80
SI21051201	30/11/2021	POSE CLOTURE RIGIDE 87ML	61	2132905	MGC	392,40
TOTAL COMPTE 2132						
SI21051101	30/11/2021	BC CREATION PISTE ACCÈS DFCI	824	2135651	SUD CLOTURES	8 022,18
TOTAL COMPTE 2135						
SI21015302	13/04/2021	-renforcement du réseau électrique PA 21A0001	814	21534	STS SARL	5 016,00
SI21015401	13/04/2021	renforcement du réseau électrique PC 21A0005	814	21534	ENEDIS	10 131,12
TOTAL COMPTE 21534						
SI21007501	08/02/2021	LIAISON AERIENNE ROUTE DE VEDENE POUR RESEAU FIBRE	112	21568	ENEDIS	4 479,12
SI21047501	12/11/2021	TRANCHEE AVEC ENGIN SUR RDP RTE DE VEDENE POUR RAC FIBRE AERIEN VERS CHAMBREREMISE EN ETAT A L'IDENT	112	21568	ANTENNE SATELLITE SERVICE	14 610,24
SI21003501	25/01/2021	Extincteurs : réservation de crédits pour 2021	020	21568	BIEN CHEZ SOI	708,00
SI21043501	25/10/2021	REALISATION DE PLANS	213	21568	DELTA'INCENDIE ALARME	2 940,00
SI21043601	25/10/2021	REALISATION DE DEUX PLANS	411	21568	DELTA'INCENDIE ALARME	492,00
SI21043301	25/10/2021	REALISATION DE PLAN D'EVACUATION	61	21568	DELTA'INCENDIE ALARME	828,00
SI21051301	29/11/2021	SCIE CLOCHE BIZZ	112	21568	DELTA'INCENDIE ALARME	276,00
TOTAL COMPTE 21568						
SI21043001	21/10/2021	POTERIE POUR ECOLE BECASSIERE PRIMAIRE	824	215804	REXEL FRANCE SUD EST	3 792,00
SI21052101	30/11/2021	Passages de câbles véhicules	020	215833	AVANCE TECHNOLOGIQUE	9 400,37
SI21052201	01/12/2021	Perceuse sur colonne 35CTE avec mandrin B18	020	215833	REXEL FRANCE SUD EST	2 334,00
SI21052501	01/12/2021	Remplacement outillage électroportatif	020	215833	SOMEK	6 912,52
SI21048301	19/11/2021	Achat de 2 lave-vaisselle et 1 sèche-linge pour st ock	020	215833	SOMEK	4 503,70
SI21049601	25/11/2021	Escabeau alu PROFISTEP XXL 4 marches	020	215834	SOMEK	2 989,91
TOTAL COMPTE 2158						
SI21054101	16/12/2021	Etudes préalables Transfiguration	33	2161	CONFORAMA	299,99
TOTAL COMPTE 2161						
SI21018601	05/05/2021	caisson classe 1 iveco daily 70 c	810	2182331	LEROY MERLIN	1 598,00
SI21047101	10/11/2021	Acquisition de 2 vélos électriques	810	2182331	SAS REVERSIBLE	18 638,12
SI21028701	09/07/2021	ACQUISITION RIFTER STANDARD CYNOPHILE PM	810	2182331	CHABAS AVIGNON SAS	9 525,60
TOTAL COMPTE 2182						
						40 944,70

SI21032401	03/09/2021	TABLETTE FIELDBOOK K101G2 OS WINDOWS 10 - 4G - USB - WIFI - 128GB	020	218332	ADAPINFO	3 690,00
SI21038001	29/09/2021	LECTEUR SCAN CONTROLE ACCES FIELDBOOK F57	020	218332	ADAPINFO	744,00
SI21042901	26/10/2021	2 BOITIERS RESEAU POUR SAUVEGARDE SECURISEE SMS INCLUSInstallation sur site avec le SI	020	218332	ADAPINFO	2 580,00
SI21030001	13/08/2021	StarTech.com Station d'accueil, duplicateur USB 3.0 , eSATA 1:1 SATA avec UASP	020	218332	INMAC WSTORE	264,48
SI21035301	15/09/2021	LenovoLenovo V15-IL 82C5 - Core i5 1035G1 / 1 GHz - Win 10 Pro, 64 bits - 8 Go RAM -	020	218332	INMAC WSTORE	6 980,42
SI21039301	07/10/2021	POSTE SURFACE PRO WIN 10	020	218332	INMAC WSTORE	2 063,34
SI21047701	12/11/2021	ecran VIEWSONIC multimedia 24	020	218332	INMAC WSTORE	3 708,44
SI21053901	09/12/2021	souris ergonomiques	020	218332	INMAC WSTORE	56,74
SI21028902	20/07/2021	Casque sans fil filaire	020	218332	IRT NETWORK	308,88
SI21050801	29/11/2021	YEALINK W73H Poste Seul	020	218332	IRT NETWORK	3 125,40
SI21048901	25/11/2021	ACQUISITION CYLINDRES POUR BATIMENTS	020	218332	REXEL FRANCE SUD EST	1 947,30
SI21044001	26/10/2021	4 COPIEURS SCAN/RESEAU/SOCLE/LIVRAISON DONT 1 COULEUR	020	218332	SYMBIOSE	11 976,00
SI21032601	08/09/2021	Imprimante laser monochrome HP Laserjet Pro M404dn	020	218332	UGAP	327,60
SI21046601	08/11/2021	Client léger DELL Wyse 5070 - Intel Celeron J4105 4 Go - eMMC 32 Go - Windows 10 IOT	020	218332	UGAP	9 216,00
SI21050901	29/11/2021	Multifonction laser couleur Lexmark CX522ade	020	218332	UGAP	828,00
TOTAL COMPTE 2183						
SI21052301	03/12/2021	Achat 70 coques chaises maternelle	251	2184381	ALPES DAUPHINE PROVENCE	47 816,60
SI21040201	12/10/2021	Fauteuils à tablette	64	218495	BUREAU CREATIONS MATHOU	3 514,56
TOTAL COMPTE 2184						
SI21053601	09/12/2021	poteaux et cordes pour expositions	33	2188	MANUTAN COLLECTIVITES	3 893,58
SI21054001	13/12/2021	Capteurs de Co2	020	2188	RAE FRANCE	1 227,00
SI21037701	28/09/2021	PR-2021-3628 : Remplacement coffret et housse défi brillateur Boulodrome	01	218822	PREVIMED	23 766,00
SI21052001	01/12/2021	ACQUISITION COMPRESSEUR	810	2188331	LEROY MERLIN	664,80
SI20034801P	20/01/2021	Acquisit° VTT XTC-SLR Prix 2020/21 Devis 2008062&200 8064 13/10/20	112	218839	CYCLES DE L'OSERAIE	159,00
SI21052701	09/12/2021	ACQUISIT° 2 TASERS équipés, selon devis 21013781 -1 3/10/21	112	218839	GK PROFESSIONAL	2 000,06
SI21053801	09/12/2021	Gilets-Pare-Balles équipés, selon devis	112	218839	GK PROFESSIONAL	11 192,20
SI20026401P	20/01/2021	ETHYLOS FST V629 NF-15964, selon devis DV002056 du 8/7/20	112	218839	GK PROFESSIONAL	5 483,50
SI21041701	18/10/2021	WISPEED TROTTI T850 KIDS BLEUEAN / 3483079796529	112	218839	PE CONSEIL ET NEGOCE	1 677,60
SI21043701	25/10/2021	Fournitures de motricité	255	2188791	SAMU AUCHAN	149,00
TOTAL COMPTE 2188						
TOTAL CHAPITRE 21						
						1 403,22
						47 722,36
						1 134 558,72

TOTAL DEPENSES

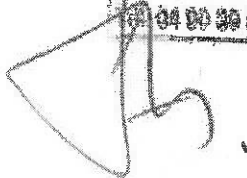
1 241 091,37

RECETTES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	FONCT.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG
SI21-00548	05/01/2022	ARBRES EN VILLE	01	1312	HOTEL DE LA REGION	77 150,00
SI21-00547	05/01/2022	REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIF - COUBERTIN	01	1323	DEPARTEMENT VAUCLUSE	50 000,00
TOTAL RECETTES						127 150,00

Le comptable public

TREASORERIE DE SORGUES
B.P. 969 - 83, Av. du 11 Novembre
24700 SORGUES CEDEX
Tel 04 90 39 87 77 - Fax 04 90 39 33 68

**Mme G. SITTER**

Le maire, Thierry LAGNEAU
Pour le maire et par délégation
L'adjoint délégué aux finances

**Stéphane GARCIA**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3 500 habitants et plus - MAIRIE DE SORGUES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21840129700187

POSTE COMPTABLE : Sorgues

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 477 828,29	27 321 517,00

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 156 311,29

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	30 477 828,29	30 477 828,29
--	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 107 325,46	12 866 670,00

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 241 091,37	127 150,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 645 403,17	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 993 820,00	12 993 820,00
---	---------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	43 471 648,29	43 471 648,29
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 887 994,16	0,00	4 527 833,14	4 527 833,14	4 527 833,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 127 000,00	0,00	14 389 700,00	14 389 700,00	14 389 700,00
014	Atténuations de produits	293 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 460 680,24	0,00	3 443 271,06	3 443 271,06	3 443 271,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		22 768 674,40	0,00	22 639 804,20	22 639 804,20	22 639 804,20
66	Charges financières	93 726,90	0,00	80 086,67	80 086,67	80 086,67
67	Charges exceptionnelles	566 046,00	0,00	164 410,00	164 410,00	164 410,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	862 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 320 447,30	0,00	22 904 300,87	22 904 300,87	22 904 300,87
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 009 817,52	0,00	6 353 527,42	6 353 527,42	6 353 527,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 220 882,75	0,00	1 220 000,00	1 220 000,00	1 220 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 230 700,27	0,00	7 573 527,42	7 573 527,42	7 573 527,42
TOTAL		28 551 147,57	0,00	30 477 828,29	30 477 828,29	30 477 828,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 477 828,29
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	95 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	145 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 122 676,44	0,00	999 000,00	999 000,00	999 000,00
73	Impôts et taxes	18 730 747,00	0,00	19 871 061,00	19 871 061,00	19 871 061,00
74	Dotations et participations	3 946 592,00	0,00	3 780 290,00	3 780 290,00	3 780 290,00
75	Autres produits de gestion courante	602 000,00	0,00	723 500,00	723 500,00	723 500,00
Total des recettes de gestion courante		24 497 015,44	0,00	25 518 851,00	25 518 851,00	25 518 851,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 145 000,00	0,00	1 589 000,00	1 589 000,00	1 589 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 652 015,44	0,00	27 117 851,00	27 117 851,00	27 117 851,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	187 544,00	0,00	203 666,00	203 666,00	203 666,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		187 544,00	0,00	203 666,00	203 666,00	203 666,00
TOTAL		25 839 559,44	0,00	27 321 517,00	27 321 517,00	27 321 517,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 156 311,29
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 477 828,29
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 369 861,42	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	685 820,00	39 134,23	587 300,00	587 300,00	626 434,23
204	Subventions d'équipement versées	520 466,00	67 398,42	519 000,00	519 000,00	586 398,42
21	Immobilisations corporelles	4 511 693,01	1 134 558,72	7 950 219,00	7 950 219,00	9 084 777,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 012 019,74	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 729 998,75	1 241 091,37	9 136 519,00	9 136 519,00	10 377 610,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 160,89	0,00	607 140,46	607 140,46	607 140,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	597 160,89	0,00	607 140,46	607 140,46	607 140,46
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 327 159,64	1 241 091,37	9 743 659,46	9 743 659,46	10 984 750,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	187 544,00		203 666,00	203 666,00	203 666,00
041	Opérations patrimoniales (4)	173 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	360 544,00		363 666,00	363 666,00	363 666,00
	TOTAL	7 687 703,64	1 241 091,37	10 107 325,46	10 107 325,46	11 348 416,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 645 403,17
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 993 820,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	127 150,00	438 940,00	438 940,00	566 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 900 000,00	0,00	803 202,58	803 202,58	803 202,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 050 000,00	127 150,00	1 242 142,58	1 242 142,58	1 369 292,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	965 000,00	0,00	790 000,00	790 000,00	790 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes financières	2 066 000,00	0,00	3 891 000,00	3 891 000,00	3 891 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 116 000,00	127 150,00	5 133 142,58	5 133 142,58	5 260 292,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 009 817,52		6 353 527,42	6 353 527,42	6 353 527,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 220 882,75		1 220 000,00	1 220 000,00	1 220 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	173 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 403 700,27		7 733 527,42	7 733 527,42	7 733 527,42

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		8 519 700,27	127 150,00	12 866 670,00	12 866 670,00	12 993 820,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 993 820,00
---	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		7 369 861,42
--	--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 527 833,14		4 527 833,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 389 700,00		14 389 700,00
014	Atténuations de produits	279 000,00		279 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 443 271,06		3 443 271,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	80 086,67	0,00	80 086,67
67	Charges exceptionnelles	164 410,00	0,00	164 410,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	20 000,00	1 220 000,00	1 240 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 353 527,42	6 353 527,42
Dépenses de fonctionnement – Total		22 904 300,87	7 573 527,42	30 477 828,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 477 828,29
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	93 666,00	93 666,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	607 140,46	0,00	607 140,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	626 434,23	0,00	626 434,23
204	Subventions d'équipement versées	586 398,42	0,00	586 398,42
21	Immobilisations corporelles (6)	9 084 777,72	270 000,00	9 354 777,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	80 000,00	0,00	80 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 984 750,83	363 666,00	11 348 416,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 645 403,17
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 993 820,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	145 000,00		145 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	999 000,00		999 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		110 000,00	110 000,00
73	Impôts et taxes	19 871 061,00		19 871 061,00
74	Dotations et participations	3 780 290,00		3 780 290,00
75	Autres produits de gestion courante	723 500,00	0,00	723 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 589 000,00	93 666,00	1 682 666,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	10 000,00	0,00	10 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		27 117 851,00	203 666,00	27 321 517,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 156 311,29
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 477 828,29
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	790 000,00	0,00	790 000,00
13	Subventions d'investissement	566 090,00	0,00	566 090,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	804 202,58	0,00	804 202,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	160 000,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 107,32	2 107,32
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 217 892,68	1 217 892,68
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		6 353 527,42	6 353 527,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00		100 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 260 292,58	7 733 527,42	9 993 820,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 000 000,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 993 820,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 887 994,16	4 527 833,14	4 527 833,14
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	18 000,00	12 000,00	12 000,00
60611	Eau et assainissement	175 000,00	175 000,00	175 000,00
60612	Energie - Electricité	751 500,00	751 500,00	751 500,00
60622	Carburants	42 000,00	50 000,00	50 000,00
60623	Alimentation	9 450,00	12 850,00	12 850,00
60624	Produits de traitement	260,00	260,00	260,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 800,00	14 800,00	14 800,00
60631	Fournitures d'entretien	46 700,00	42 200,00	42 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	317 805,40	323 601,51	323 601,51
60633	Fournitures de voirie	0,00	107,62	107,62
60636	Vêtements de travail	29 774,00	29 370,00	29 370,00
6064	Fournitures administratives	15 700,00	15 700,00	15 700,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	53 850,00	57 550,00	57 550,00
6067	Fournitures scolaires	82 300,00	77 190,00	77 190,00
6068	Autres matières et fournitures	114 503,56	73 600,00	73 600,00
611	Contrats de prestations de services	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	122 876,00	107 500,00	107 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	110 000,00	84 523,54	84 523,54
61521	Entretien terrains	59 600,00	49 000,00	49 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	156 500,00	160 695,87	160 695,87
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 500,00	8 500,00	8 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 800,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	9 300,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	67 000,00	67 000,00	67 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	94 587,00	95 587,00	95 587,00
6156	Maintenance	180 163,00	164 638,00	164 638,00
6161	Multirisques	45 000,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	108 600,00	109 500,00	109 500,00
617	Etudes et recherches	41 400,00	39 400,00	39 400,00
6182	Documentation générale et technique	17 429,00	14 350,00	14 350,00
6184	Versements à des organismes de formation	62 229,00	47 250,00	47 250,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6188	Autres frais divers	4 140,00	4 680,00	4 680,00
6226	Honoraires	5 000,00	4 800,00	4 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	85 000,00	73 000,00	73 000,00
6228	Divers	4 500,00	3 500,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	18 000,00	17 184,00	17 184,00
6232	Fêtes et cérémonies	226 000,00	222 400,00	222 400,00
6236	Catalogues et imprimés	39 100,00	39 100,00	39 100,00
6237	Publications	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	35 300,00	30 400,00	30 400,00
6247	Transports collectifs	41 500,00	45 500,00	45 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	8 300,00	4 000,00	4 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	47 000,00	46 900,00	46 900,00
6262	Frais de télécommunications	89 500,00	89 500,00	89 500,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	153 585,00	149 585,00	149 585,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	6 000,00	17 500,00	17 500,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	6 112,00	6 112,00
62872	Remb. frais au budget annexe	90 000,00	92 000,00	92 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	3 800,00	3 800,00
6288	Autres services extérieurs	1 009 742,20	783 998,60	783 998,60
63512	Taxes foncières	150 000,00	150 000,00	150 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 600,00	11 600,00	11 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 127 000,00	14 389 700,00	14 389 700,00
6218	Autre personnel extérieur	102 480,00	60 350,00	60 350,00
6331	Versement mobilité	40 450,00	40 140,00	40 140,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40 450,00	40 140,00	40 140,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	129 430,00	133 080,00	133 080,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 027 550,00	7 119 000,00	7 119 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	170 010,00	178 800,00	178 800,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	24 199,99	24 199,99
64118	Autres indemnités titulaires	2 066 410,00	2 111 690,00	2 111 690,00
64131	Rémunérations non tit.	814 310,00	920 322,37	920 322,37
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	4 000,00	4 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	300,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 317 800,00	1 308 107,64	1 308 107,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 234 010,00	2 252 650,00	2 252 650,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 380,00	34 560,00	34 560,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	63 450,00	61 200,00	61 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	51 270,00	56 160,00	56 160,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	293 000,00	279 000,00	279 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	0,00	3 000,00	3 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	293 000,00	276 000,00	276 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 460 680,24	3 443 271,06	3 443 271,06
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6518	Autres	0,00	6 870,00	6 870,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	321 174,44	328 891,46	328 891,46
6531	Indemnités	164 400,00	164 400,00	164 400,00
6532	Frais de mission	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite	9 600,00	9 600,00	9 600,00
6535	Formation	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	27 000,00	18 000,00	18 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	842 192,00	840 664,00	840 664,00
657362	Subv. fonct. CCAS	650 000,00	600 000,00	600 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	40 112,00	41 550,00	41 550,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 339 601,80	1 361 345,60	1 361 345,60
65888	Autres	47 000,00	50 000,00	50 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		22 768 674,40	22 639 804,20	22 639 804,20
66	Charges financières (b)	93 726,90	80 086,67	80 086,67
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 726,90	77 086,67	77 086,67
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-4 014,61	-4 014,61
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	7 014,61	7 014,61
67	Charges exceptionnelles (c)	566 046,00	164 410,00	164 410,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6714	Bourses et prix	60 000,00	59 410,00	59 410,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50 000,00	40 000,00	40 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	30 900,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	410 146,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	862 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		24 320 447,30	22 904 300,87	22 904 300,87
023	Virement à la section d'investissement	3 009 817,52	6 353 527,42	6 353 527,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 220 882,75	1 220 000,00	1 220 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 220 882,75	1 220 000,00	1 220 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 230 700,27	7 573 527,42	7 573 527,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 230 700,27	7 573 527,42	7 573 527,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 551 147,57	30 477 828,29	30 477 828,29

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 477 828,29
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	14 288,67
Montant des ICNE de l'exercice N-1	18 303,28

= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 014,61
--------------------------------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	95 000,00	145 000,00	145 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	95 000,00	145 000,00	145 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 122 676,44	999 000,00	999 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	37 000,00	45 000,00	45 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	47 000,00	60 000,00	60 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	90 000,00	70 000,00	70 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7066	Redevances services à caractère social	217 000,00	235 000,00	235 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	457 196,44	305 000,00	305 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	108 000,00	85 000,00	85 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	980,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	38 000,00	40 000,00	40 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	50 000,00	80 000,00	80 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	18 730 747,00	19 871 061,00	19 871 061,00
73111	Impôts directs locaux	9 384 126,00	9 788 174,00	9 788 174,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	49 874,00	50 000,00	50 000,00
73211	Attribution de compensation	8 106 747,00	8 781 747,00	8 781 747,00
7336	Droits de place	40 000,00	50 000,00	50 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	400 000,00	410 000,00	410 000,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	1 140,00	1 140,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	200 000,00	190 000,00	190 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	550 000,00	600 000,00	600 000,00
74	Dotations et participations	3 946 592,00	3 780 290,00	3 780 290,00
7411	Dotation forfaitaire	805 048,00	715 026,00	715 026,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	775 134,00	815 363,00	815 363,00
744	FCTVA	20 300,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	128 000,00	100 000,00	100 000,00
7473	Participat° Départements	76 000,00	55 000,00	55 000,00
74748	Participat° Autres communes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7478	Participat° Autres organismes	973 000,00	875 000,00	875 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 135 000,00	1 169 341,00	1 169 341,00
7484	Dotation de recensement	3 400,00	3 400,00	3 400,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	17 160,00	17 160,00
75	Autres produits de gestion courante	602 000,00	723 500,00	723 500,00
752	Revenus des immeubles	600 000,00	720 000,00	720 000,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	2 000,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		24 497 015,44	25 518 851,00	25 518 851,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 145 000,00	1 589 000,00	1 589 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 145 000,00	1 589 000,00	1 589 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		25 652 015,44	27 117 851,00	27 117 851,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	187 544,00	203 666,00	203 666,00
722	Immobilisations corporelles	110 000,00	110 000,00	110 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	77 544,00	93 666,00	93 666,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		187 544,00	203 666,00	203 666,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 839 559,44	27 321 517,00	27 321 517,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 156 311,29
--	---------------------

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				30 477 828,29

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	685 820,00	587 300,00	587 300,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	85 000,00	73 000,00	73 000,00
2031	Frais d'études	568 420,00	460 000,00	460 000,00
2033	Frais d'insertion	6 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	26 400,00	44 300,00	44 300,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	520 466,00	519 000,00	519 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	500 000,00	500 000,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 466,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	519 000,00	19 000,00	19 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 511 693,01	7 950 219,00	7 950 219,00
2111	Terrains nus	180 000,00	820 000,00	820 000,00
2112	Terrains de voirie	20 215,00	2 000,00	2 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 000,00	2 608 000,00	2 608 000,00
21311	Hôtel de ville	5 000,00	95 000,00	95 000,00
21312	Bâtiments scolaires	364 800,00	361 500,00	361 500,00
21316	Equipements du cimetière	59 000,00	164 000,00	164 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 595 470,00	2 875 069,00	2 875 069,00
2132	Immeubles de rapport	114 356,20	146 000,00	146 000,00
2135	Installations générales, agencements	577 969,41	10 000,00	10 000,00
2138	Autres constructions	2 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	22 000,00	65 000,00	65 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	140 746,00	241 000,00	241 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 673,00	75 600,00	75 600,00
2161	Oeuvres et objets d'art	25 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	74 000,00	120 000,00	120 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	164 000,00	215 200,00	215 200,00
2184	Mobilier	39 356,00	46 000,00	46 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	79 107,40	105 850,00	105 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 012 019,74	80 000,00	80 000,00
2313	Constructions	1 012 019,74	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 729 998,75	9 136 519,00	9 136 519,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	597 160,89	607 140,46	607 140,46
1641	Emprunts en euros	595 160,89	605 140,46	605 140,46
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		597 160,89	607 140,46	607 140,46
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 327 159,64	9 743 659,46	9 743 659,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	187 544,00	203 666,00	203 666,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	77 544,00	93 666,00	93 666,00
13911	Etat et établissements nationaux	39 210,00	50 000,00	50 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 338,00	7 500,00	7 500,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	28 296,00	28 000,00	28 000,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	6 666,00	6 666,00	6 666,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 034,00	1 500,00	1 500,00
	Charges transférées (9)	110 000,00	110 000,00	110 000,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	173 000,00	160 000,00	160 000,00
21318	Autres bâtiments publics	110 000,00	110 000,00	110 000,00
2132	Immeubles de rapport	58 000,00	50 000,00	50 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		360 544,00	363 666,00	363 666,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 687 703,64	10 107 325,46	10 107 325,46
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	1 241 091,37
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 645 403,17
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 993 820,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 000,00	438 940,00	438 940,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	152 000,00	152 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	186 940,00	186 940,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 900 000,00	803 202,58	803 202,58
1641	Emprunts en euros	1 900 000,00	803 202,58	803 202,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 050 000,00	1 242 142,58	1 242 142,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 965 000,00	3 790 000,00	3 790 000,00
10222	FCTVA	685 000,00	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	280 000,00	290 000,00	290 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		2 066 000,00	3 891 000,00	3 891 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 116 000,00	5 133 142,58	5 133 142,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 009 817,52	6 353 527,42	6 353 527,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 220 882,75	1 220 000,00	1 220 000,00
2111	Terrains nus	0,00	2 107,32	2 107,32
2802	Frais liés à la réalisation des document	8 627,39	8 627,39	8 627,39
28031	Frais d'études	3 934,55	3 934,55	3 934,55
28033	Frais d'insertion	296,51	296,51	296,51
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	24 400,00	24 400,00	24 400,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	86 665,00	86 665,00	86 665,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	113 069,00	113 069,00	113 069,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 258,00	4 258,00	4 258,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	67 162,00	67 162,00	67 162,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	12 507,00	12 507,00	12 507,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	52 589,00	52 589,00	52 589,00
28051	Concessions et droits similaires	26 671,36	26 671,36	26 671,36
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 926,00	30 926,00	30 926,00
281318	Autres bâtiments publics	140 419,17	157 429,10	157 429,10
28132	Immeubles de rapport	70 045,51	70 045,51	70 045,51
28135	Installations générales, agencements, ..	920,00	920,00	920,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00	213,00	213,00
28152	Installations de voirie	2 682,32	2 682,32	2 682,32
281568	Autres matériels, outillages incendie	102 720,11	102 720,11	102 720,11
281578	Autre matériel et outillage de voirie	375,11	375,11	375,11
28158	Autres installat°, matériel et outillage	73 218,98	73 218,98	73 218,98
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00	1 810,00	1 810,00
28182	Matériel de transport	77 505,10	77 505,10	77 505,10
28183	Matériel de bureau et informatique	150 204,78	130 204,78	130 204,78
28184	Mobilier	81 204,73	81 204,73	81 204,73
28188	Autres immo. corporelles	88 458,13	88 458,13	88 458,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 230 700,27	7 573 527,42	7 573 527,42
041	Opérations patrimoniales (9)	173 000,00	160 000,00	160 000,00
1021	Dotation	5 000,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2031	Frais d'études	95 000,00	110 000,00	110 000,00
2033	Frais d'insertion	15 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	58 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 403 700,27	7 733 527,42	7 733 527,42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 519 700,27	12 866 670,00	12 866 670,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	127 150,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 993 820,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT DES SUBVENTIONS 2022

Rubrique	Tiers	Raison sociale	Nature	Montant
023	17997	SORG'AMICHATS	6574	1 500,00
	18910	CAP SORGUES	6574	6 500,00
	18910	CAP SORGUES Exceptionnelle	6745	3 000,00
	F010420	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	6574	150,00
	F013597	PREVENTION ROUTIERE COMITE	6574	150,00
20 0	10401	OCCE BECASSIERES MATERNELLE	6574	1 123,20
	13878	FOYER SOCIO EDUCATIF MARIE RIVIER	6574	1 200,00
	14891	OCCE 84 COOP SCOLAIRE MOURRE DE SEVE	6574	321,00
	19101	MOSAIC RAMIERES SEVIGNE	6574	600,00
	21045	OCCE84 COOP SCOL MATERNELLE LA PINEDE	6574	1 328,40
	F010547	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTAIRE	6574	519,00
	F013526	FOYER LAIQUE E.TRIOLET	6574	1 200,00
	F013534	COOP SCOL.MATERNELLE MISTRAL	6574	1 047,60
	F013535	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	6574	1 101,60
	F013537	COOPERATIVE SCOLAIRE G PHILIPPE	6574	1 058,40
	F013538	OCCE 84 COOP SCOLAIRE LE PARC	6574	1 134,00
	F013541	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIRE	6574	507,00
	F013542	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMENTAIRE	6574	561,00
	F013543	COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE J JAURES	6574	978,00
	F013564	FOYER LAIQUE BECASSIERES	6574	1 600,00
	F013565	FOYER LAIQUE OISELET	6574	1 200,00
	F013575	COOP SCOL SEVIGNE MATERNELLE	6574	421,20
	F013575	COOP SCOL SEVIGNE ELEMENTAIRE	6574	249,00
	F013592	APEL MARIE RIVIER LA VISITATION	6574	400,00
	F013593	ZONE PRIORITAIRE	6574	1 400,00
	F015005	COOP. SCOL MAILLAUDE	6574	450,00
211	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	657485	89 824,00
212	14358	ECOLE RUDOLPH STEINER	657489	3 477,40
	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER PRIMAIRE	657485	111 276,00
33	11462	LES AMIS DU JARDIN DE BRANTES	6574	1 400,00
	11629	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	6574	1 450,00
	12405	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	6574	2 000,00
	14350	SORGUES TAROT CLUB	6574	500,00
	14629	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	6574	2 400,00
	15284	L ECLA	6574	30 000,00
	17320	REVEIL SORGUAIS FANFARE ET MAJOR	6574	1 000,00
	20848	COUNFRARIE DI MANTENEIRE DE SANT JAN FLAMO	6574	500,00
	21402	SORG'EN MOB	6574	300,00
	8939	ESPACE PROJECTEURS ASS	6574	13 000,00
	8939	ESPACE PROJECTEURS ASS Exceptionnelle	6745	1 000,00
	9883	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	6574	700,00
	F010365	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	6574	5 000,00
	F010550	ANACROUSE	6574	1 000,00
	F010737	ETINCELLE ASSOCIATION	6574	6 100,00
	F010779	ASSOCIACIOUN SANT JANENCO DE	6574	2 200,00
	F013568	COMITE DE JUMELAGE	6574	3 000,00
	F013568	COMITE DE JUMELAGE Exceptionnelle	6745	1 000,00

	F013599	AMISTA A COEUR JOIE	6574	1 450,00
	F013625	THEATRE DE LA RONDE	6574	3 000,00
	F015003	PONT DE SORGO PHILATELIE	6574	500,00
	F015008	SORGUES COULEURS ET FORMES	6574	700,00
411	10685	BALL TRAP CLUB RHONE OUVEZE	6574	1 250,00
	11463	ASVB VOLLEY	6574	750,00
	11464	KSPRO	6574	450,00
	17316	SORGUES FULL CONTACT	6574	1 500,00
	17780	SORGUES ATHLE 84	6574	23 500,00
	18554	SORGUES ROCK & SWING	6574	3 900,00
	9886	LEI PESCADOU SECTION COMPETITION	6574	800,00
	F010364	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIE	6574	800,00
	F010736	SORGUES TRIATHLON	6574	1 500,00
	F010769	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUVEZ	6574	40 000,00
	F010827	AIKIKAI DE SORGUES	6574	1 500,00
	F013505	TENNIS CLUB SORGUAIS	6574	22 000,00
	F013508	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	6574	20 000,00
	F013516	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	6574	5 350,00
	F013517	KARATE CLUB SORGUAIS	6574	3 500,00
	F013527	SORGUES BASKET CLUB	6574	175 000,00
	F013549	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	6574	2 900,00
	F013569	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	6574	6 000,00
	F013577	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	6574	800,00
	F013578	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	6574	800,00
	F013581	PING PONG CLUB SORGUAIS	6574	12 500,00
	F013600	LEI PESCADOU DE SORGO	6574	2 000,00
	F013601	UNION CYCLISTE SORGUAISE	6574	8 000,00
	F013604	STE DE CHASSE DE SORGUES	6574	2 500,00
	F013609	ASSER	6574	40 000,00
	F013609	ASSER SECTION MAISON SPORT SANTE	6574	10 000,00
	F013610	ESPERANCE SORGUAISE	6574	55 000,00
	F013612	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	6574	500,00
	F013613	JUDO CLUB SORGUAIS	6574	2 500,00
	F013614	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	6574	3 000,00
	F015000	TONIFORME	6574	610,00
	F015001	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	6574	3 500,00
520	13852	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	6574	300,00
	17318	LES RESTAURANTS DU COEUR	6574	2 000,00
	17323	SECOURS CATHOLIQUE	6574	1 000,00
	F010425	COMITE DEPART CROIX BLANCHE	6574	500,00
	F010678	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	6574	1 500,00
	F013507	AMBROISE CROIZAT ASSOCIATION	6574	1 800,00
	F013511	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	6574	2 370,00
	F013585	UNION NATIONALE DES RETRAITES	6574	1 500,00
	F013595	AMICALE RETRAITES POWDRERIE	6574	200,00
	F013603	DONNEURS DE SANG AMICALE	6574	1 500,00
	F018766	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE	6574	1 000,00
5200	F014227	CCAS SORGUES	657362	600 000,00
522	F013618	CASEVS VILLE DE SORGUES	6574	400 000,00
TOTAL				1 778 556,80

FICHE DE CALCUL DE RESULTAT PREVISIONNEL 2021

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 772 767.24	g 772 433.22
	Section d'investissement	b 15 167.21	h 9 736.67

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 1 092,56
	Report en section d'investissement (001)	d	j 30 201,62

= =

TOTAL (réalisations + reports)	787 934.45 =a+b+c+d	813 464,07 =g+h+i+j
-----------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

TOTAL CUMULE	Section de fonctionnement	772 767.24 =a+c+e	773 525,78 =g+i+k
	Section d'investissement	15 167.21 =b+d+f	39 938,29 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	787 934.45 =a+b+c+d+e+f	813 464,07 =g+h+i+j+k+l

RESULTATS PREVISIONNELS CUMULES 2021	Section de fonctionnement		758,54
	Section d'investissement		24 771,08
	TOTAL CUMULE		25 529,62

PROPOSITION DE REPRISE	REPORT EN FONCTIONNEMENT AU 002		758,54
ANTICIPEE DES RESULTATS 2021	REPORT EN INVESTISSEMENT AU 001		24 771,08

Le Maire Thierry LAGNEAU
Par délégation
Le Premier Adjoint, délégué aux finances
Stéphane GARCIA



Le comptable public
Ghislaine SITTER

par procuration
Carole Rousselin
Inspectrice des finances publiques

62807 - BA SORGUES - CUISINE CENTRALE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 938,62	820 267,00	860 205,62
Titres de recettes émis (b)	9 736,67	804 467,17	814 203,84
Réductions de titres (c)		32 033,95	32 033,95
Recettes nettes (d = b - c)	9 736,67	772 433,22	782 169,89
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 938,62	820 267,00	860 205,62
Mandats émis (f)	15 167,21	772 767,24	787 934,45
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	15 167,21	772 767,24	787 934,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	5 430,54	334,02	5 764,56

62807 - BA SORGUES - CUISINE CENTRALE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BA SORGUES - CUISINE CENTRALE					
Investissement	30 201,62		-5 430,54		24 771,08
Fonctionnement	1 092,56		-334,02		758,54
Sous-Total	31 294,18		-5 764,56		25 529,62
TOTAL II	31 294,18		-5 764,56		25 529,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	31 294,18		-5 764,56		25 529,62

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	831 650,00	830 891,46

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
S	T	0,00	758,54

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	831 650,00	831 650,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	36 271,08	11 500,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	T	0,00	24 771,08

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	36 271,08	36 271,08
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	867 921,08	867 921,08
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	481 130,00	507 750,00	507 750,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	33 600,00	36 000,00	36 000,00
60623	Alimentation	410 000,00	431 000,00	431 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 100,00	5 100,00	5 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 450,00	13 450,00	13 450,00
60636	Vêtements de travail	1 100,00	1 100,00	1 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	11 000,00	11 000,00
6188	Autres frais divers	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	180,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	305 000,00	305 000,00	305 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	305 000,00	305 000,00	305 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		788 130,00	817 750,00	817 750,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 400,00	2 400,00	2 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	400,00	400,00	400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	20 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		810 530,00	820 150,00	820 150,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 737,00	11 500,00	11 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 737,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 737,00	11 500,00	11 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 737,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		820 267,00	831 650,00	831 650,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	831 650,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

MAIRIE DE SORGUES - CUISINE CENTRALE - BP - 2022

- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	498 000,00	502 000,00	502 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	408 000,00	410 000,00	410 000,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	90 000,00	92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	321 174,44	328 891,46	328 891,46
7552	Prise en charge déficit BA administratif	321 174,44	328 891,46	328 891,46
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		819 174,44	830 891,46	830 891,46
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		819 174,44	830 891,46	830 891,46
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		819 174,44	830 891,46	830 891,46

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	758,54
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	831 650,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	39 938,62	36 271,08	36 271,08
2188	Autres immobilisations corporelles	39 938,62	36 271,08	36 271,08
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		39 938,62	36 271,08	36 271,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		39 938,62	36 271,08	36 271,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		39 938,62	36 271,08	36 271,08

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 271,08
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 737,00	11 500,00	11 500,00
28188	Autres immo. corporelles	9 737,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 737,00	11 500,00	11 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		9 737,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 737,00	11 500,00	11 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	24 771,08
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 271,08
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÈMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que

ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

A, le.....

L'association

(cachet+ signature + nom de la personne habilitée)

Convention de Partenariat pour un concert commun des ensembles de guitare classique

Entre :

La commune de Sorgues
Centre administratif
Route d'Entraigues, CS, 50143
84706 SORGUES cedex
Numéro de Siret: 218 401 297
Code APE: 751A
Représentée par son Maire Thierry LAGNEAU, dénomée ci après,

L'organisateur.

Et :

Le Syndicat Socio Culturel du Tricastin pour son Conservatoire de musique
8 Boulevard Joliot Curie, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
04 75 96 66 64
Numéro de Siret: 242 600 203 000 28
Code APRE: 8411 Z
Représentée par son président M. Daniel BERNARD, dénomée ci après,

Le participant

Et :

Le Conservatoire de Musique et d'Arts Dramatique d'Orange
CRC Rue de l'Ancien collège, 84100 ORANGE
04 90 51 38 06
Numéro de Siret: 218 400 877 003 93
Code APE; 8552 Z
Représentée par son directeur Frédéric GARZIA, dénomée ci après,

Le participant

1) Objet de la convention

Chaque année, l'école municipale de musique et de danse de Sorgues organise 3 concerts pour le Printemps. En 2022, les ensembles de guitare de 3 grandes villes ont souhaité se produire avec un répertoire commun lors du concert du mercredi 6 avril 2022.

Il s'agit de profiter de ce moment privilégié pour échanger et partager avec d'autres structures et ensembles de guitare voisins, en organisant une répétition dans chacune des villes, ponctuées par un concert commun.

Dans ce cadre, la municipalité de Sorgues à travers l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (E.M.M.D.) invite le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Tricastin et le Conservatoire

à Rayonnement Communal d'Orange à un concert, qui sera donné dans la salle de spectacle du Pôle Culturel Camille Claudel le mercredi 6 avril 2022.

2) **Dates et horaires du partenariat**

- Les déplacements sont à la charge des participants.
- Le **jeudi 10 ou 17 Mars de 19h à 20h30** pour une répétition au conservatoire d'Orange.
- Le **vendredi 25 Mars de 19h à 20h30** pour une répétition au conservatoire du Tricastin à Saint Paul Trois Châteaux (Auditorium).
- Le **vendredi 01 Avril de 19h à 20h30** pour une répétition au Pôle Culturel Camille Claudel de Sorgues (Salle de spectacle ou plateau d'orchestre).
- Le **Mercredi 06 Avril à 19h** pour un concert à la salle de spectacle du Pôle culturel Camille Claudel de Sorgues.

3) **Lieu des interventions**

Les répétitions et concerts se passeront:

- au Pôle Culturel Camille Claudel à Sorgues dans la salle de spectacle et/ou sur le plateau d'orchestre
- à l'auditorium du conservatoire d'Orange
- à l'auditorium du conservatoire du Tricastin (dans la ville de Saint Paul trois Châteaux)

Les participants s'engagent à respecter les lieux. Il est interdit de manger ou de boire dans ces différentes salles.

4) **Condition de participation**

Les élèves des ensembles de guitare avancés des trois conservatoires participeront à ce partenariat. Cela correspond à 8 élèves pour Sorgues, 5 élèves pour le Tricastin et 12 élèves pour Orange. Soit 25 élèves au maximum.

La liste des élèves des deux structures sera fournie au plus tard le 1^{er} mars 2022

5) **Conditions d'encadrement et assurance**

Durant les répétitions, les élèves seront sous la responsabilité des professeurs Mr LANGE Romain pour Sorgues, Mr Gabriel SOULEYRE pour le Tricastin, Mr Guillaume COUTEAU et Amélie GAUTHIER pour Orange.

Les conservatoires devront fournir une attestation d'assurance "responsabilité civile" pour les groupes d'élèves inscrits, au plus tard le 1^{er} mars 2022.

6) **Modalités financières**

Ce partenariat est à titre gratuit, l'ensemble des prestations pour les répétitions et les concerts est pris en charge par la mairie de Sorgues dans le cadre de la programmation annuelle de l'E.M.M.D. Le transport des élèves vers les lieux de répétitions et de concerts reste à la charge des participants.

L'entrée aux concerts est gratuit, et en fonction du nombre de participants, 2 ou 3 places seront réservées d'office pour les familles.

Fait à Sorgues le,

Le participant,

Mr Daniel Bernard
Président du S.S.C.T.

Le participant,

Mr Frédéric GARZIA
Directeur du C.M.A.D.O.

L'organisateur,

Mr Thierry Lagneau
Maire